# TOURCOING

**Récompenses pécuniaires à deux agents de la police municipale. — Par l'Administration municipale. —** On se rappelle qu'il y a plusieurs semaines des préposés des douanes qui avaient arrêté, rue de la Latte, une femme qui colportait de menues denrées en maison en maison, et qui, du reste, fut violemment assaillie par une bande de rôdeurs.

Ces agents Vandebroucq et Hocquiet, dont le dévouement mérite d'être cité, sont de la taille et sont restés tout aussi furieux. Ils furent blessés par des pierres et à coups de bâton.

Nous apprenons que l'administration des douanes vient de récompenser personnellement les agents Vandebroucq et Hocquiet, qui ont reçu chacun une somme de 50 fr.

Cette récompense a été remise par M. Toutard, directeur des douanes du département du Nord, à M. le maire de Tourcoing, en même temps qu'une lettre très-élogieuse pour les deux agents, qui ont hautement félicités pour leur courageuse conduite.

**Le tirage au sort. —** Les opérations du tirage au sort auront lieu pour les trois cantons de Tourcoing aux dates et heures ci-après :

*Tourcoing-Nord.* — Samedi 2 février, à 8 heures 1/2 du matin.

*Tourcoing-Nord Est.* — Samedi 2 février, à 10 heures du matin.

*Tourcoing Sud.*—Samedi 2 février à 2 h. 1/2 du soir.

C'est la première fois que le tirage aura lieu le même jour pour les trois cantons.

**Une réunion de cafetiers et débitants de boissons.** — On nous prie d'informer les cafetiers et débitants qu'en raison du vote de la loi sur les boissons portant augmentation des droits sur l'alcool dans une proportion de 0,20 en litre d'alcool à 49° et aussi de l'augmentation des licences une réunion aura lieu mercredi 31 janvier, à 8 heures du soir, salle de la Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai, à l'effet de s'entendre sur les mesures à prendre.

**Les prévoyants de l'avenir.** — On nous demande d'insérer la note suivante :

En attendant le décision concernant la loi de la société des Prévoyants de la Ruche sont instamment priés de continuer comme par le passé leurs versements mensuels.

Le recette du mois aura lieu comme de coutume de 10 heures à midi, au café Boste.

**La loi d'amnistie et les contraventions aux lois du travail.** — Du fait de la loi d'amnistie toutes les contraventions relevées antérieurement au vote de la loi et se trouvant encore pendantes devant les tribunaux, se trouvent amnistiées comme les autres affaires de simple police.

C'est ainsi que MM. Hennion frères de Linselles, contre lesquels M. le juge de paix avait retenu plus de 900 contraventions et prononcé autant d'amendes à 5 fr. bénéficient de l'amnistie. Il en est de même en ce qui concerne les contraventions dressées contre MM. Duvillier.

Pour ce qui est de cette affaire, cela remet seulement sur le tapis une question sur laquelle il est clair et désirable d'être fixé une fois pour toutes par un arrêt de la Cour de cassation.

On sait que le jugement de M. le juge de paix, visant les lettres et équipes volantes, avait été infirmé par les juges d'appel, et comme il apparaissait que le premier jugement était bien conforme à l'esprit de la loi du 2 novembre 1892, complété par celle du 30 mars 1900, le ministère public avait formé pourvoi devant la Cour suprême, qui ne serait prononcer en dernier ressort, et l'arrêt à intervenir aurait donc définitivement tranché la question pour l'avenir et fixé le point de jurisprudence.

Il faudra malheureusement qu'une affaire analogue se produise pour provoquer cet arrêt de la cour de cassation ne permettant plus d'interprétations différentes sur l'application de la loi du 2 novembre.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que lors de la discussion de l'amnistie, un amendement fut proposé pour étendre le bénéfice de la loi aux contraventions aux lois du travail et que cet amendement fut repoussé.

Or, aujourd'hui ces contraventions ne s'en trouvent pas moins comprises dans l'amnistie générale de toutes les affaires pendantes devant la simple police.

Les frais seuls devront être acquittés.

**Accidents de travail.** — M. Louis Allienne, sous chef de manœuvre à la gare centrale a été blessé à la main droite par le choc de la lanterne d'un disque qu'il manœuvrait.

Docteur Fichaux, 6 jours.

— M. Louis Hoquette, 30 ans, manœuvre à l'usine à gaz, a reçu un coup de pointe de fourche à la paume de la main droite.

Docteur Devyn, cinq jours.

— M. Antoine Dondé, 20 ans, dégraisseur, chez Tiberghien et fils, rue de Lille, travaillait entre deux moulins à savons, lorsqu'il glissa et tomba l'avant-bras droit dans une vitre. Plaie de l'avant-bras, docteur Vanoutrelle, quinze jours.

**Un pseudo vol d'une montre et chaîne en or.** — Mme Lanoux, rue Sainte-Blaise, 103, s'était absentée quelques instants vendredi, vers 11 heures 1/4 du matin, pour se rendre chez une voisine. Elle avait négligé de fermer à clef la porte de son domicile.

Or, lorsqu'elle revint, elle constata qu'une montre et sa chaîne en or qui se trouvaient sur un meuble n'étaient plus.

Soit dexté, un voleur avait dû mettre à profit l'absence de Mme Lanoux pour s'introduire et s'en dérober les bijoux.

Plainte a été déposée à la police qui ouvrait aussitôt une enquête qu'elle poursuivait activement lorsque hier après-midi les époux Lanoux firent connaître qu'il n'y avait pas eu vol. La montre et la chaîne furent retrouvées entre les coussins de la petite fille de la maison qui s'en était emparée pour jouer.

**L'affaire de la rue Bradford.** — C'est à la session supplémentaire des assises qui aura lieu au mois de février prochain, que viendra l'affaire d'agression dirigée sur la fin d'octobre dernier contre le commerçant du tissage Poilet, par Jean Godefroy, Victor Demouer et les frères Dubosc.

M. Lefebvre, géomètre, délégué par le Parquet, est descendu à Tourcoing pour y faire un plan topographique du lieu de l'agression.

**Les Prévoyants.** — Les préposés des douanes de la brigade du Bourgeois-Tent, cet arrêté hier, Adolphe Vivier, 33 ans, charbonnier, demeurant à Tourcoing, qui était nanti de cinq kilos d'allumettes de contrebande.

**Les contraventions.** — La police a dressé des contraventions à la chasse à Jules D..., Polydore D..., 19 ans, Arthur V..., 29 ans, dégraisseurs, demeurant à Mouscron, pour violences légères.

**Les arrivages aux Halles.** — Il est arrivé hier aux Halles : Betterave 3,500, harengs 500 k., pommes de terre 600 k., carottes 200 k., pommes 350 k., poires 270 k., oranges 350 k., oignons 125 k., navets 75 k., fromages 40.

Nous avons eu au mois d'Janvier, ch'est l'quart d'heure de visite des Magasin du Bon Marché, 2, rue des Ursulines. 31,33, rue de Lille, à Tourcoing, qui met en vente ses Nouveautés : Drap, Velours, Mérinos, Soie, Cheviotte, etc., et en offre, comme prime, des assiettes du Brouilleux, sujets nouveaux.

**Vient de paraître :** *Le Guide complet de Tourcoing* (avec plan détaillé de la ville), contenant :

Renseignement administratifs et divers — Bureaux de l'Etat et des Services divers de la Ville — Instruction publique — Etablissements charitables et de bienfaisance — Tribunaux — Administration de l'Etat et du Département — Services publics — Tarif de l'Octroi — Concessions des Cimetières — Etat indicatif des Rues.

En vente au bureau du journal, à Tourcoing. — Prix : 75 centimes.


A la Pensée, 43, rue Saint-Jacques
CANTERIE — BONNETERIE
*Grands Assortiments — Bon Marché*


## LINSELLES

*Sur le charbon.* — Les commissions de l'hospice et du bureau de bienfaisance se sont réunies vendredi dernier, afin de procéder à l'adjudication du charbon à fournir pendant l'année 1901 aux établissements hospitaliers et aux indigents.

Espérons que par le froid sibérien que nous subissons le charbon aux indigents sera distribué d'argence, attendre deux ans, comme de 1898 à 1900, ce serait beaucoup trop, n'est-ce pas M. D'Halluin ?

Il est, conformément au vœu émis dernièrement par quelques conseillers municipaux et certains de nos amis qui voulant pas dans le présent voir les injustice du passé se renouvelier, que le charbon soit impartialement répartit entre tous les pauvres et de plus porté à domicile afin d'éviter le triste spectacle de l'un familier chez le marchand de charbon de vouloir tendre pendant deux jours sur la Grande Place, et ce en plein hiver, le sac de charbon désolu à leur misère.

***

*Pourquoi ce retard ?* Par arrêté du 11 décembre 1900, M. le Préfet du Nord a délégué M. Aimé Catrice comme membre de la commission de la taxe des chiens pour l'exercice pour 1901.

Cet arrêté n'est parvenu à l'intéressé que le 31 décembre, soit vingt jours après sa signature.

M. D'Halluin, l'omnipotent maire de Linselles, le croquemitaine de la commune, voudrait-il *nous dire à où provient ce retard ?*

INTÉRIM.

## MARCQ-EN-BARŒUL

*Tentative de vol.*— Dans la nuit de vendredi à samedi, des individus restés inconnus se sont introduits dans l'atelier de marbrerie de M. Sauvage. Un voisin, M. Dumont, réveillé par le bruit qui faisaient les voleurs, s'est mis à la fenêtre de sa chambre et a alors aperçu un individu qui prenait la fuite.

Rien n'avait été enlevé, seuls les outils avaient été déplacés.

Plainte ayant été déposée, une enquête est ouverte.

# LILLE

## LA REUNION des Débitants de Boissons

Le Syndicat des débitants de boissons avait convoqué, hier soir, tous les membres de la corporation à une réunion dans la salle des Orphéonistes rue Jean-Roisin, 5. Dès 8 h. 1/2, une affluence considérable emplit la salle, le vestibule, l'escalier et le couloir. Les retardataires restés dehors manifestent leur mécontentement d'une façon bruyante. La séance est néanmoins ouverte sous la présidence de M. Gosselin, président du Syndicat, ayant autour de lui les membres du bureau : MM. Godfroy, Trackens, Prévost, etc., assi que M. Lainé, président des antiboutiques.

La salle faible de M. Gosselin se parvenant pas à se faire entendre, M. Vaillant, président de l'*Union commerciale* prend la parole à sa place pour expliquer le but de la réunion.

Il donne lecture du rapport qui vient désormais pour sur les débitants de boissons. A ce moment un assistant demande du vestibule où il se trouve au milieu d'un groupe compact que l'assemblée veuille bien changer de local pour se rendre dans la salle de l'*Eldorado*, rue Gambetta.

*cette proposition est adoptée et la foule des* cabaretiers se dirige vers ce local.

### A l'Eldorado

Leur surprise est grande en y arrivant de se trouver au beau milieu d'un café-concert sur la scène duquel chante une jeune femme courtvêtue.

Tandis que la salle s'emplit, l'artiste continue sa chanson qu'on ne comprend guère mais qu'on bisse néanmoins.

Puis l'orchestre attaque la *Marseillaise* qui clôt le concert pour laisser la place sur l'estrade au bureau du Syndicat.

Il est neuf heures 45 quand la séance est découverte.

M. Vaillant qui continue à présider, continue ses explications interrompues sur les taxes et les dégrèvements, puis donne la parole à M. Godfroy, conseiller municipal, secrétaire du Syndicat.

### Question aux brasseurs

Celui-ci fait connaître les termes de lettres échangées entre le Président, adjoint au maire et le Syndicat des Brasseurs.

L'adjoint aux finances a demandé au syndicat quelle serait au point de vue du dégrèvement sur la bière, la situation des cabaretiers aux brasseurs et dont les contrats liaient le taux immuable de la condelle. Il déclare que si les brasseurs prenaient à leur profiter cette catégorie de cabaretiers du dégrèvement accordé aux débitants libres, la Municipalité y verrait un encouragement à chercher de nouvelles diminutions de taxes.

Le syndicat répond que le cabaretier « tenu au brasseur » profitera du dégrèvement au même titre que les autres. Quand au chiffre de la diminution, il sera le plus fort possible réservez fates des taxes de remplacements qui attendront la brasserie directement ou indirectement.

Le syndicat demande au Maire de Lille, de hâter la solution des taxes de remplacement.

Dans la salle où plus de mille personnes sont réunies, cette lettre soulève un bruit prolongé de conversations.

M. Delzenne s'étonne que les brasseurs s'adressent à la Municipalité pour la question du dégrèvement. *Lorsque* 300 ils ont profit d'une diminution de taxes, ils se sont bien gardés d'en parler. (Bruit.)

M. Taverniar propose aux cabaretiers de s'unir pour refuser de payer à l'avenir les domestiques des brasseurs. Le paiement du porteur de bière est un scandale. (Applaudissements.)

### Tous au syndicat

M. Godfroy dit que le syndicat s'est depuis longtemps occupé de cette question, mais malheureusement les cabaretiers se sont trop désintéressés de leur groupement.

M. Tortier parle dans le même sens. Il supplie les débitants d'adhérer en masse au syndicat pour obtenir des amendements à la loi actuelle en intervenant auprès des élus. Une grande commission pourrait journellement se rendre pendant deux jours sur la Grande Place, et ce en plein hiver, le sac de charbon désolu à leur misère.

***

*Pourquoi ce retard ?* Par arrêté du 11 décembre 1900, M. le Préfet du Nord a délégué M. Aimé Catrice comme membre de la commission de la taxe des chiens pour l'exercice pour 1901.

Cet arrêté n'est parvenu à l'intéressé que le 31 décembre, soit vingt jours après sa signature.

M. D'Halluin, l'omnipotent maire de Linselles, le croquemitaine de la commune, voudrait-il *nous dire à où provient ce retard ?*

INTÉRIM.

## MARCQ-EN-BARŒUL

*Tentative de vol.*— Dans la nuit de vendredi à samedi, des individus restés inconnus se sont *introduits* dans l'atelier de marbrerie de M. Sauvage. Un voisin, M. Dumont, réveillé par le bruit qui faisaient les voleurs, s'est mis à la fenêtre de sa chambre et a alors aperçu un individu qui prenait la fuite.

*Rien n'avait été enlevé, seuls les outils avaient* été déplacés.

Plainte ayant été déposée, une enquête est ouverte.

# LE NORD

## DOUAI

*Agression.* — Mercredi dernier, vers six heures du soir, Mme Hanot, femme de l'honorable receveur de l'Enregistrement passait rue St-Jules, quand arrivée à l'angle de la rue Gambetta, elle fut par le Gros Sonneur, dit le Sonneur, qui un individu resté inconnu et qui n'a pris la fuite qu'une crise prononcée de Mme Hanot ; le jeune Sonneur, c'est la troisième agression de même genre et il est à espérer que la police mettra bientôt la main sur ce malvais farceur qui doit être le même pour les trois agressions qui n'ont en aucune suite grave.

*Vagabonds.* — La police a mis en état d'arrestation trois vagabonds qui sont les nommés Edmond Grébaux, journalier à Douai ; Lucien Vandewalle, 65 ans, journalier, originaire de Noyelles ; Godenti et Dan Charles, 30 ans, sujet belge, sans domicile fixe, tous trois vol des cantonnés en parquet et seront à la prison St-Wast.

*Noyés.* — Cet après-midi, vers deux heures, une marinière qui se trouvait avec son bateau dans la nouvelle dérivation de la Scarpe près l'écluse du Corbiquet, est tombée accidentellement dans la canal et n'y est noyée ; elle fut retirée quelques minutes après par deux mariniers et un employé du tramway, mais l'asphyxie avait déjà fait son œuvre. M. le Dr Pasquet, qui avait été appelé, n'a pu que constater la décès de cette malheureuse qui est mariée depuis peu de temps et n'est âgée que de 20 ans.

## VALENCIENNES

**Mortagne-du-Nord.** — *Beaucoup de bruit pour rien.* — Le bruit avait couru que le maire convoquait entre les époux J.-B. Godmetz, 63 ans et Eliza Joseph, 57 ans, au cours de laquelle des coups avaient été échangés et le maire aurait passé du mauvais quart d'heure, le maire avait mis sa femme à la porte.

Mécontente, celle-ci avait cassé les carreaux de toute manière qu'elle avait été coupée au bras.

Voulant leur parti du mieux, les conseils son mari, elle alla trouver M. Coby, maire de Mortagne, et lui raconta un histoire forgée de toutes pièces, terminée par les coups de couteau (!!) qu'elle portait aux bras.

M. Coby chargea aussitôt M. le docteur Houcoton d'examiner la femme Godmetz : l'honorable praticien déclara aussitôt que ses blessures n'avaient pas été faites avec un couteau.

*Mechanicus Gallinette fut arrêté par les gendarmes de St-Amand*, mais ceux-ci, n'ayant pas tardé à reconnaître qu'il était innocent de ses faits de tout celui il n'y avait qu'une querelle de ménage, Godmetz fut remis en liberté.

**Anzin.** — *Vol de charbon.* — Le nommé Henri Canet, 16 ans, demeurant cour Dubarry, à l'Hôtel-Borne, a été surpris en flagrant délit de vol de charbon, sur le lorry de la fosse de la Rhonn-Borne de la Cie d'Anzin. Procès-verbal a été dressé contre lui.

*Le crime d'Hergnies.* — *François Demarcq, l'assassin présumé de Hergnies* a été transféré de la prison de Valenciennes à la prison de Douai.

Le crime d'Hergnies, comparaîtra devant les jurés de Douai.

Prochainement, M. Lebrun, procureur de la République, se rendra à Hergnies, pour y procéder à une enquête.

Le jeune Demarcq, 17 ans, qui a été arrêté à Douai, a été blessé dans le crime, 148, rue de Lannoy, **Roubaix.**


IMPERMÉABLES
PNEUMATIQUES — Tuyaux d'Arrosage — CAOUTCHOUC
MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
J. De la Rejère fils
Industriel — INGÉNIEUR
HALLUIN, en face du bureau de Douanes.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreille par l'ancien aveugle et sourd-muet de Stockholm, a versé à cet institut la somme de 25.000 fr. afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les obtenir gratuitement.

S'adresser à l'Institut Nicholson, *Longcoat* 6, Gunnersbury, Londres, W.

**Docteur Mertier**, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE
Maison Cliquet
Fondée en 1775
Henri SEYS, Successeur
7bis, Rue St-Georges, ROUBAIX
*SPÉCIALITÉ DE PAINS DE LUXE*
*Gâteaux fins — Entremets variés — Glaces et Sorbets*
Pâtés chauds et froids
VOL AU VENT GARNIS DIS DE VEAU
*Tous les Vendredis et Jours maigres :*
VOL AU VENT AUX CREVETTES
*FOURS CONTINUS*
7 cuissons par jour. — Service à domicile

L'ESTOMAC
La Journée du MALADE de l'ESTOMAC est chaque après-midi de 2 à 5 heures.
Demande au Directeur, 105, BOULEVARD BIGOT, LILLE.

IMPRIMERIE DU MONITEUR DU NORD, RUE NATIONALE, 92, LILLE
Le gérant : A. LECLERCQ.


# PAS-DE-CALAIS

## BETHUNE

### Accident mortel
### AUX MINES DE BRUAY

Hier dans la journée, M. Louis Quesnel, dit Coubet, âgé de 38 ans, chargeur dans la Compagnie des Mines de Bruay, était occupé à fendre une planche à la scie circulaire lorsque soudain un tout de bois vint l'atteindre à la tête.

Le malheureux fut relevé ayant le crâne fracturé. La mort avait été instantanée. Quesnel laisse une veuve et quatre enfants.

**Lens.** — Ouvrier mineur Maurice Oscar, âgé de 40 ans, demeurant route de la Bassée, occupé à la fosse n° 1 des Mines de Lens, a été blessé à la main droite par la chute d'une pierre détachée du toit.

— En voulant sauter d'une berline, le conducteur Debuque Clément, âgé de 22 ans, occupé aux travaux du fond de la fosse n° 9 des Mines de Lens, a été tamponné par des wagonnets qui lui ont fait de sérieuses blessures aux jambes.

— Occupé aux travaux de la fosse n° 4 des mines de Lens, le rembleyeur Vasimome Jules, âgé de 23 ans demeurant à, rue Saint-Antoine a eu le bras droit écrasé entre une bille et une berline.

# BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

## La journée du dimanche à Roubaix

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusqu'à midi. — Consultations gratuites de 9 heures à midi.

Bibliothèque. — Ecole Nationale, entrée rue de Vérviers, 5, ouverte de 11 heures à 3 heures.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les travaux de quartiers, ouverte jusqu'à une heure. Caisse d'épargne de Roubaix, 9, rue du Chêne, ouverte pour les dépôts de 9 à 11 h. du matin ; pour les remboursements 1 à 3 h.

Bal — A 8 heures, salle Dominique.

Théâtre de Roubaix. — A 6 heures : *La Tour de Nesle*, drame ; *Le Paradis*, comédie ; *La Mascotte*, opérette.

Racing-Club. — A 2 h. 1/2, match de football. Sauvegarde du Nord. — A 5 heures, réunion au café Fandora.

## AU DEHORS

Théâtre de Lille — A 5 h., *La Juive*, grand opéra en 5 actes — *Le Courrier de Lyon*, drame en 5 actes.

Théâtre de Tourcoing — A 7 h., *Le Maître de Forges*, pièce en 5 actes.

## Divertissements des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Théâtre de Roubaix (Direction Gaillard). — Dimanche 6 janvier, 3 h. 1/2 et 8 h. 1/4 : *La Tour de Nesle*, drame en 5 actes et 8 tableaux ; *Le Paradis*, opérette en 1 acte.

**La Mascotte** aux matinées.

Demain en 3 actes et 8 tableaux : M. Michel Carré et Lecocq, opérette-féerie.

**LEBRUN**

Dimanche matin en 3 actes par MM. Maurice Hennequin, Paul Bilhaud et Albert Barré

**LA MASCOTTE**

Opéra-comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru. Musique de M. Audran

Ordre du spectacle : La Tour de Nesle — Le Paradis — La Mascotte.

Prix des places : Loges de face et très publiques, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquets, 1 fr. 25. — Secondes galeries, 1 fr. — Parterre, 0,50.

Grand-Théâtre de l'Hippodrome (direction A. Bourdelin). — Bureaux à 1 h. 1/2. Rideau à 2 h. — Mercredi 9 janvier 1901, à la demande générale, dernière représentation du chef-d'œuvre de Gounod :

Opéra en 5 actes et 14 tableaux de Michel Carré et J. Barbier. Musique de Charles Gounod.

Prix des Places : Fauteuils, 4 fr. ; Pourtours, fr. 50 ; Premières Galeries, 1 fr. 75 ; Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing, rue de Tournai, 48. — Directeur Alexandre. Bis (du sonné). — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 7 h. — Dimanche 6 janvier, à l'occasion de la deuxième année, représentation gala.

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 5 actes de Georges Ohnet.

1. Les deux fiancés — 2. Le mariage — 3. La provocation — 4. Le Duelle — 5. La fin.

Prix des places : Loges de face, 10 ; Loges grillées, 7 fr. ; Fauteuils, 1 fr. 50 ; Pourtours, 1 fr. ; Premières Galeries, 1 fr. ; Secondes, 0 fr. 50.

Grand-Théâtre de Lille. Direction Bodinier. Dimanche 6 janvier. Bureaux à 1 h. — Rideau à 2 h. 1/2. — Dernière représentation du chef-d'œuvre de Gounod : Opéra en 5 actes et 14 tableaux de Michel Carré et J. Barbier. Musique de Charles Gounod.

Prix des places : Fauteuils, 4 fr. ; Pourtours, 1 fr. 50 ; Premières Galeries, 1 fr. 75 ; Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

Demain matin, 6 janvier, 3 actes : Le Courrier de Lyon, drame en 5 actes.

## PETITE CORRESPONDANCE

*M. Jules E. à Mouvaux-Barcaut* : Dans les *Lettres de Mère Moulin* d'Alphonse Daudet.

*A. T. à Roubaix.* — Oui, le Barreau non renseignements ; 2° la commission doit soumettre des propositions au Conseil général qui décidera.

LA PAGEMUN.

## OBIT DU MOIS

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres d'invitation d'assister à l'OBIT DU MOIS qui sera célébré au Maître-Autel de l'église saroise de Notre-Dame de Lourdes, le Mardi 8 Janvier 1901, à sept heures trois quarts, pour le repos de l'âme de Monsieur

**Henri-Joseph DELPLANQUE**

Ancien Maire de Roubaix

Ancien Sénateur

**Et Madame Marie LECONTE**

décédés à Tourcoing, le 22 novembre 1900, dans sa 16e année, admissibles des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits, donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.**

## Etat Civil de Roubaix

Du 5 janvier

**Naissances** — Louis Brochart, rue de Tourcoing, 86 ; Jeanne Dupuis, rue Pierre-Roty, 19 ; Lejeune, rue Dordoin, 6 ; Bernard, 1 ; Sabot Eugène